# PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT**
**N° 43**

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – **Fax** : 02.96.83.15.63.
**E-mail :** MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr
**Site internet :** http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 19 juillet 2012**

## EDITO :

La période des vacances est arrivée, même si la météo n'est pas au rendez vous. Nous espérons que cela s''améliore dans les jours prochains pour que nos vacanciers apprécient notre belle campagne et que les agriculteurs puissent réaliser les moissons et les foins dans de bonnes conditions.
Les soirées repas aux « Hirondelles » reprennent le Mardi. Cette année l'association des Commerçants et Artisans (ECCAP) organisera « les Estivales des Hirondelles » ; 3 soirées à thème les 17 & 31 juillet et le 14 août.
Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes vacances ; rendez vous le 20 septembre pour le prochain numéro de Plum'Info

**Mickaël CHEVALIER**

---

## RESUME CONSEIL DU 23 mai :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Subventions 2012** : Le C.M décide comme les années passées d'octroyer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

**Plantations ETOS : autorisation intervention ONF** : M. le Maire rappelle au CM qu'il a été décidé d'éclaircir et d'élaguer les plantations autour du périmètre de protection de l'Etos à Queloscouët et que l'ONF propose en forêt communale de Plumaugat une coupe d'amélioration sur ces parcelles. Après délibération, le C.M demande à l'ONF d'effectuer le martelage sur les parcelles de l'Etos.

**Eglise : devis remplacement minuterie cadran** :
M. le Maire fait part au C.M que l'horloge de l'église est en panne (aiguilles bloquées) et présente un devis de remplacement de la minuterie du cadran de la SARL MACÉ (1 292 € HT). Après délibération le CM décide de remplacer la minuterie et autorise M. le Maire à payer la facture.

**Budget des Lauriers : décision modificative :**
Le C.M approuve la décision modificative de ce budget (300 €).

**Devis Camion Benne** :
M. le Maire rappelle au C.M que des crédits ont été inscrits au budget primitif en vu de l'achat d'un camion benne et il présente un devis d'utilitaire benne d'occasion d'Actual Import de Dinan. Après délibération sur l'opportunité d'acheter un camion ou un tracteur avec une remorque le C.M décide d'acheter un camion benne auprès d'Actual Import.

**Effacement ligne au dessus Etang : devis ERDF** :
M. le Maire rappelle au C.M le caractère dangereux de la ligne électrique qui passe au dessus de l'étang du bourg et de la route de Caulnes et il fait part des démarches entreprises auprès d'ERDF. La part communale pour effacer cette ligne s'élèverait à 16 000 € ; après délibération, le C.M décide de réaliser ses travaux.

## RESUME CONSEIL DU 23 Juin :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Fin des subventions 2012** :

**Droit de préemption au 12 rue de St Meen le Grand** : Le C.M décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé sur la parcelle C671.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2011 :** Le C.M adopte le rapport qui lui est présenté

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2011 :** Le C.M adopte le rapport qui lui est présenté.

**Devis SDE illumination Eglise** : M. le Maire présente au C.M un devis du SDE relatif à l'éclairage de la porte et du clocher de l'Eglise qui s'élève à 10 500 € TTC. Le C.M approuve ce projet sur lequel la commune percevra une subvention d'équipement de 50 % du montant facturé.

**Révision loyers logements cour Saint Esprit** : T bis RDC : 205,46 € / mois et T4 étages : 354,49 € / mois (augmentation selon indice de référence des loyers applicable au 1er Juillet 2012).

**Révision loyer appartement de La Poste** : 368,34 € / mois (augmentation selon indice de référence des loyers applicable au 1er Juillet 2012).

**Révision tarif Manoir de la Rivière forfait 3 nuits :**
M. le Maire rappelle au C.M les tarifs du manoir, notamment celui du forfait 3 nuits pour les grands week end et propose au C.M de passer de 1 600 € à 1 500 € pour la basse saison et de 1 700 € à 1 600 € pour la haute saison afin d'optimiser les locations. Le C.M approuve cette délibération.

**Avenant Marché maîtrise d'œuvre piste d'athlétisme :**
M. le Maire expose au C.M que suite au transfert du projet de piste à la Communauté de Commune, il faudrait aussi lui déléguer la maitrise d'œuvre.
Après délibération le C.M autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la piste et du terrain de foot.

**Etang de Loziers : devis assistance à la sécurisation de la digue :** M. le Maire rappelle au CM les problèmes de fragilisation de la digue de l'étang et fait part des observations de la DREAL et de la DDTM 22 qui demandent un diagnostic et une proposition de programme de travaux pour la sécurisation du barrage. Le devis du cabinet IDRA s'élève à 7 200 €. Après délibération le C.M autorise M. le Maire à signer le devis ; 1/3 de l'étude sera à la charge de la commune, le reste à la charge de la commune de Lanrelas et des propriétaires de l'étang.

**Aménagement salle d'activités du Manoir : Désignation des entreprises :** M. le Maire expose au CM le procès verbal de la commission d'appel d'offres relatif à

la restructuration du garage en salle et liste le nom des entreprises retenues ainsi que le montant des offres. Le CM décide de retenir les entreprises retenues par la commission (la liste des entreprises retenues peut être consultée en mairie).

**Vente parcelle C 850 :**

M. le Maire rappelle au C.M les démarches entreprises pour acquérir des terrains pour le futur lotissement, et demande au CM de fixer le prix de vente de la parcelle C 850 à M. TROUCHARD Marcel. Après délibération, le CM décide de fixer le prix de vente à 0,60 € le m²

---

## PELE – MELE :

1 – Une équipe a représenté la commune aux joutes nautiques du Port de Dinan le dimanche 15 juillet et a terminé 3ème sur 24 participants; félicitations à toute l'équipe.

2 – Une benne pour le ramassage de la ferraille sera déposée près de l'étang les 27 & 28 juillet.

3 – « Famille Rurale » rappelle que des fiches de participation pour le festival ont été envoyées aux bénévoles ; elles doivent être retournées (présent ou absent) pour le 30 juillet à la mairie ou par email. Si des personnes avaient été oubliées ; qu'elles n'hésitent pas à le signaler aux responsables.

---

## DATES A RETENIR :

**Permanences :**

**Maire :** de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

**1er adjoint :** de 10H30 à 12H00 le jeudi.

**Conseiller général : sur RDV** à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

**Festivités / Vie des associations de juillet à septembre**

20 Juillet : Loto des chasseurs
5 Août : Jeux inters clubs du Club des Jeunes
19 Août : Festival des Battages
2 Septembre : Assemblée générale des chasseurs
2 Septembre Festival Taupes à Plum
8 & 9 Septembre : Ball-trap des chasseurs
16 Septembre : Grillade et Palets des pompiers

**Dans Le Canton**

25 Août : Comice Agricole à Saint Jouan

**Messes :**

Samedi 4 Août 19 h 00
Dimanche 19 Août 10 h 30 (Festival des battages)
Samedi 15 Septembre 19 h 00

## INFORMATIONS COMMERCIALES :

Fermeture de la Boulangerie du 20 Août au 3 Septembre
Dépôt de pain au Bar « l'Hermine » ; ne pas hésitez à passer vos commandes avant.